

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 13 déc. 2016)

Les points principaux abordés lors de ce conseil sont les Orientations budgétaires 2017, la gestion du terrain des Rom (et le rôle de Soleil Rom) et la convention de délégation de service public (sous-traitance) du multi accueil de la Minais.

Les orientations budgétaires 2017 :

Encore une fois, la présentation du BP 2017 par la majorité est un beau conte de Noël : on nous explique que la nouvelle majorité a trouvé une situation financière catastrophique, qui menait à la faillite. Mais grâce à l'action de cette nouvelle majorité, qui a réduit les dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, les finances communales ont été redressées dès 2015.

Mais tout cela est bien éloigné de la réalité : en réalité, en 2015, le million € dégagé en plus provient avant tout de l'augmentation des recettes (pour 0,7 M€), et très secondairement de la diminution des frais de fonctionnement (+0,27 €). Et la baisse de la masse salariale enregistrée (à un niveau de 7,97 M€) repart fortement à la hausse en 2016 (8,7 M€, +9,7% après la Décision Modificative votée à ce même Conseil de décembre). Même chose pour les dépenses des services prévues à +13,5% en 2016.

Lorsque la population augmente comme à Sainte-Luce, il faut bien répondre à l'augmentation de la demande de services, ce qui implique d'avoir le personnel nécessaire, ne serait-ce que pour accompagner l'ouverture de classes maternelles (c'est une obligation pour les communes). Dans son introduction, le Maire a d'ailleurs fait remarquer qu'il a fallu adapter la politique municipale à la complexité du réel (y compris dans les relations avec Nantes Métropole).

Pour l'avenir, la majorité compte réduire la masse salariale en sous-traitant le fonctionnement du multi-accueil de la Minais et le ménage dans les locaux (hors scolaires), pour une valeur de 600 000€. Mais au-delà de l'affichage, il faudra bien rémunérer les organismes sous-traitants : la convention pour le multi accueil prévoit une augmentation de la subvention municipale de plus de 10% dès la seconde année. Cela ne va pas générer des économies sur le budget total, comme l'a souligné Alain Lizé. Il a souligné l'augmentation importante du nombre d'Agent municipaux non titulaires, avec la précarité que cela induit. Il a également alerté sur la baisse probable des recettes du fait du retard cumulé de 140 logements sur les deux dernières années par rapport aux engagements.

D'ici 2020, la majorité affirme vouloir réaliser 15 M€ d'investissements, tout en réduisant la dette communale à 10 M€ (comme au début de mandat) et une capacité théorique de désendettement de 4 ans, sans augmenter les taux d'imposition communale. Les investissements les plus importants devraient concerner une salle sportive à la Minais (5 M€ en 2018), la façade du Château (1 M€), des acquisitions foncières pour la salle sportive à la Minais et un agrandissement de l'école de la Reinetière (2 M€), ...

Pour 2017 :

L'investissement prévu est de 3,4M€ (0,4 M€ en 2016). Il devrait comprendre l'aménagement de jardins familiaux, l'implantation d'un Point Information Jeunesse, la réfection des vestiaires du stade Philippe Porcher, la création d'un skate Park à la Minais,... (sans autres précisions). Dans ses réponses, le Maire a refusé de donner plus de précisions sur le Plan Pluriannuel d'Investissements et sur le contrat de co-développement en cours de discussion avec Nantes Métropole. Il a également évoqué ses désaccords avec Nantes Métropole sur l'élaboration du PLUM.

Autres questions évoquées :

- Guy Thomas souligne l'inconfort de la station Souillarderie (ascenseur toujours en panne) et demande que le C7 aboutisse Brd de Doulon (Me Lutun se dit d'accord avec cette proposition). Il rappelle la nécessité de commerces de proximité à la Minais.

- Anthony Descloziers demande que les études urbaines en cours (centre-ville, axe Louis Gaudin-Cadoire, secteur du Pinier, secteur de la Planchonnais, route de Thouaré, étude commerce) fassent l'objet d'une Commission plénière du Conseil municipal et d'une présentation à la population lucéenne. Il propose une information des riverains du futur skate-park et interroge sur les suites données aux habitants de Bellevue par rapport à la circulation automobile.

- Marie-Dominique Jourdon souligne une relance bien maigre de l'Agenda 21, en décalage avec l'actualité du réchauffement climatique et des pics de pollution. Que deviennent les suites au rapport de M. Bretomé et l'isolation thermique des bâtiments communaux ? Comptez-vous installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la future salle sports ? (réponse 'oui' du Maire) Quelle part donnée au développement des déplacements doux ? Par exemple, le projet de réserver l'allée ouest du mail de l'Europe aux déplacements doux et aux personnes à mobilité réduite est-il toujours d'actualité ? ...

Patrick Myran informe de l'aménagement de la route des sables avec piste cyclable, une opération sur l'éco-mobilité avec Nantes Métropole à l'école des Tilleuls, le démarrage du tri des déchets au marché hebdomadaire (avec Nantes Métropole)... Il ajoute qu'il se bat au sein de la majorité pour investir dans l'isolation des bâtiments communaux.

La gestion du terrain des Roms :

'*Soleil Rom*' a éprouvé des difficultés à percevoir le remboursement des frais en hausse d'électricité (mauvaise isolation thermique des mobil homes). Elle a donc souhaité ne plus porter cette charge. La municipalité va donc confier la gestion du terrain et la question du relogement à l'association '*Une Famille Un Toit*' (UFUT), tout en soulignant la qualité du travail et des résultats des bénévoles et responsables de '*Soleil Rom*' en matière d'accompagnement scolaire, social et de santé. La majorité évoque le travail en cours avec Nantes Métropole et la Préfecture pour aller vers une pérennisation des structures d'accueil des Rom ou des migrants, comme le village du 86 rue de la Loire.

Guy Thomas souligne que '*Soleil Rom*' concrétise un lien avec la population lucéenne. Il est donc souhaitable qu'une convention soit négociée avec la municipalité pour continuer le travail commencé (accompagnement scolaire et liens écoles-familles).

La majorité n'a pas pris d'engagement précis sur cette question, sauf la pérennisation du poste de service civique jusqu'en juin.

La délégation de service public pour le multi-accueil de la Minais :

La gestion du multi accueil (Félix Tessier) de la Minais est attribuée à la SAS *La maison bleue* dans le cadre d'une délégation de service public. Cela signifie que le personnel municipal actuel lui est transféré, qu'elle percevra les subventions de la CAF, les paiements des familles (aux tarifs voté par le Conseil municipal), ainsi qu'une subvention municipale à hauteur de 143 568 € la première année, 158 186 € la seconde année (+10% !). La réévaluation pour les trois années suivantes sera de 1% par an.

Comme on le voit, même si l'affichage de la masse salariale sera diminué, la commune ne réalisera une économie.

Autres questions abordées :

- Arrivée d'un nouveau Conseiller municipal : Georges Projean remplace Christian Chérel au sein du groupe « Bien Vivre Ensemble à Sainte-Luce ».

- Suite à la réorganisation des services municipaux et des commissions, le règlement intérieur a été modifié.

- Nominations : suite au déchargement de Jean-Michel Lefeuvre de sa responsabilité concernant l'urbanisme et les études urbaine, il cède sa place à Jean-Louis Vasserot au sein de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération (AURAN) et à Jean Guy Alix au sein du Conseil d'administration de Nantes Métropole Aménagement (Société d'Economie mixte).